

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

# RE T A M M O S

|    |                                                                     |
|----|---------------------------------------------------------------------|
| 4  | <b>ÉDITOS</b>                                                       |
| 6  | <b>L'EPAMSA</b><br>acteur au service du territoire de la Seine Aval |
| 8  | <b>LES OPÉRATIONS</b> menées par l'EPAMSA                           |
| 10 | <b>LES TEMPS FORTS</b> de l'année 2025                              |
| 12 | <b>DANS LE MANTOIS,</b> l'avenir se dessine                         |
| 18 | <b>À GARGENVILLE,</b><br>la transition écologique s'accélère        |
| 20 | <b>LA BOUCLE DECHANTELOUP,</b><br>un secteur en pleine évolution    |
| 24 | <b>BILAN FINANCIER</b>                                              |
| 26 | <b>GOVERNANCE</b>                                                   |
| 27 | <b>ORGANIGRAMME</b>                                                 |

Directeur de la publication : Damien Behr  
Responsable de la publication : Stéphanie Malnuit  
Rédaction-conception-réalisation : stratéact  
Crédit photo [couverture] : ANMA

Impression : Le Reverend - Imprimé sur papier FSC et respectant la charte IMPRIM'VERT  
Juin 2026





**Pierre Bédier**  
Président du Conseil départemental  
des Yvelines,  
Président de l'EPAMSA

Depuis presque 30 ans, l'EPAMSA s'engage pour un développement durable, équilibré et participatif de la Seine Aval. Outil d'appui au développement du territoire au bénéfice de ses habitants, l'Établissement a démontré sa capacité opérationnelle en portant des projets d'aménagement structurants comme Carrières Centralité, l'Écopôle Seine Aval, Mantes Université ou Mantes Innovaparc.

Ces projets contribuent à la qualité du cadre de vie, à la vitalité économique et à la création d'emplois. Ils sont mis en œuvre avec des exigences fortes, notamment sur le plan environnemental, en collaboration étroite avec les collectivités. Les communes, en particulier, sont des interlocuteurs de premier plan.

Après les dernières élections municipales, les équipes de l'Établissement sont allées à la rencontre des maires, élus ou réélus. Les grands défis territoriaux des prochaines années ont pu être évoqués et ces échanges ont permis de déterminer comment l'EPAMSA peut les aider à les relever avec succès.

Les premiers mois de 2026 ont également été marqués par la parution du rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), qui s'était vu confier une mission sur l'avenir de l'EPAMSA. Ce rapport appelle à la construction d'un partenariat renouvelé entre l'État et les collectivités afin de répondre à des enjeux structurants pour l'avenir, en mettant l'accent sur le redéveloppement des sites industriels, la mobilité durable, la diversification de logements et d'équipements répondant aux besoins du territoire et la transition écologique. Autant de sujets qui sont déjà au cœur du travail réalisé par l'EPAMSA, comme en témoignent les pages qui suivent.



**Damien Behr**  
Directeur général par intérim,  
Secrétaire général



© Evelyne Albertelli



**Emmanuelle Cerdelli**  
Directrice générale adjointe,  
Aménagement et Développement



© Evelyne Albertelli

logement et du cadre de vie. Et, dans tous ces domaines, nos résultats sont en ligne avec nos objectifs. Sur nos chantiers, le taux de réemploi des terres excavées et des déchets a ainsi atteint 70 %. À Gargenville, dans le quartier des Hauts de Rangiport, le programme de logements démonstrateur bois est même à l'avant-garde en matière d'écoresponsabilité, avec quatre labellisations visées et un processus constructif inédit en 3D 100 % hors site.

Outre ces avancées, 2025 nous a permis de poser des jalons supplémentaires pour continuer à bâtir l'habitat de demain et développer l'économie locale avec nos partenaires territoriaux. Parmi ces jalons, il y a la concertation publique réussie autour du nouveau plan d'aménagement de Mantes Université et l'accent mis sur les équipements, les commerces et les services pour renforcer l'attractivité de nos quartiers. Il y a aussi la finalisation d'une étude sur l'installation d'un quai fluvial au sein de l'Écopôle qui bénéficierait aux entreprises de la région, ou encore la procédure imaginée par nos équipes pour optimiser notre collaboration avec les promoteurs et accélérer la commercialisation de nos terrains. Ces initiatives sont autant de preuves, non seulement de l'engagement sans faille de l'EPAMSA, mais également de sa capacité à innover pour mener à bien ses missions d'aménageur et répondre au mieux aux préoccupations et aux attentes des élus locaux de la Seine Aval et de l'État.



2025 fut une année particulièrement intense pour l'EPAMSA. Ces 12 mois ont notamment été marqués par l'ampleur des actions menées afin de doter le territoire d'équipements structurants. Réhabilitation de la Halle Sulzer et préparation du chantier de construction du futur IUT à Mantes Université ; finalisation du projet de halle marchande polyvalente et terrain aménagé pour la réalisation d'une école à Carrières-sous-Poissy ; projets d'implantation d'un centre de bus et d'une chaufferie au sein de l'Écopôle ; étapes décisives franchies pour la mise en place de deux passerelles dédiées aux mobilités douces sur la Seine... Toutes ces opérations seront achevées en 2026 et 2027.

Cette année a également confirmé que notre volonté d'inscrire nos opérations dans une transition écologique ambitieuse portait ses fruits. Nos indicateurs de performance environnementale le montrent. Nous avons placé la barre très haut en matière d'économie circulaire, de sobriété énergétique et bas carbone, d'éco-conception, de biodiversité, de sobriété foncière, de qualité du

# L'EPAMSA

## ACTEUR AU SERVICE DU TERRITOIRE DE LA SEINE AVAL

Avec son expertise technique, son agilité et son sens de l'innovation, l'EPAMSA est un partenaire clé du développement territorial de la Seine Aval, tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement.

Son objectif : participer au développement équilibré et durable des territoires Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) et des Portes de l'Île-de-France (CCPIF), au bénéfice de ses habitants et de ses entreprises.



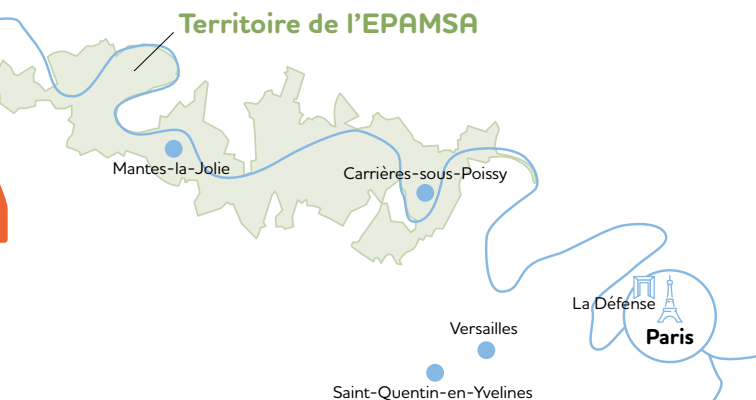
**10**  
opérations



**8**  
mandats



**4**  
études préopérationnelles



### LES MISSIONS DE L'EPAMSA

L'EPAMSA intervient en tant que :

- directeur de projet de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval ;
- aménageur pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 870 000 m<sup>2</sup> ;
- mandataire pour le compte des collectivités ;
- acteur du renouvellement urbain ;
- investisseur dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.



**13 000**  
logements à construire  
dont 30 % sont livrés ou en cours



**180 000 m<sup>2</sup>**  
d'équipements publics, de bâtiments tertiaires  
et de commerces



**870 000 m<sup>2</sup>**  
de terrains d'activités en développement

### UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE



### UN TERRITOIRE À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

**22 000**  
ENTREPRISES

**130 000**  
EMPLOIS

**3 PORTS ÉCONOMIQUES :**  
(Limay, Conflans, Port Seine-Métropole Ouest)

**PRÉSENCE DE FILIÈRES D'EXCELLENCE**  
(automobile, aéronautique et mécanique, facture instrumentale, chimie, pharmacie...)

**ET DE FLEURONS INTERNATIONAUX**  
(ArianeGroup, Sulzer Pompes...)

**22**  
centres de R&D

**1 PÔLE**  
de formation  
technologique

Nouveaux logements,  
reconversion de friches  
industrielles,  
infrastructures  
modernes,  
foncier disponible...

**IDÉALEMENT SITUÉ**  
entre Paris  
et la Normandie

**2 AUTOROUTES**  
(A13 et A14)

**2 LIGNES SNCF**

**1 LIGNE DE RER**  
(RER Eole en 2027)

**25 MINUTES**  
de La Défense et  
35 minutes de Paris

### UN TERRITOIRE STRATÉGIQUE



**500 km<sup>2</sup>**  
de superficie

**90 km**  
de berges de Seine

**34 %**  
du territoire occupé par  
des espaces  
naturels préservés

**12 000 ha**  
de forêts

**420 000**  
HABITANTS

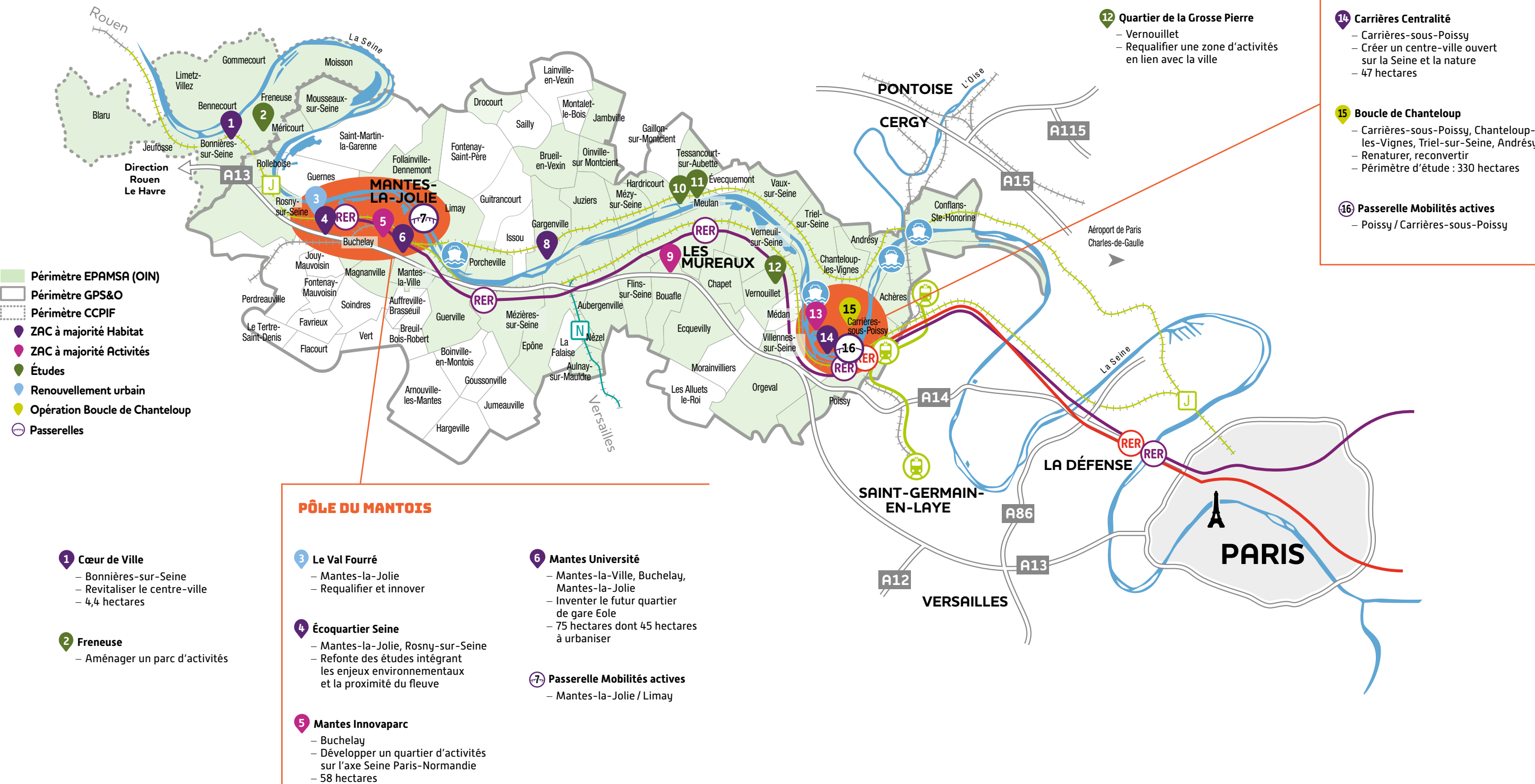
**QUARTIERS VARIÉS**  
offre de services  
et équipements  
adaptés à tous les besoins

### UN TERRITOIRE AGRÉABLE À VIVRE



# LES OPÉRATIONS

## MENÉES PAR L'EPAMSA



# LES TEMPS FORTS

## DE L'ANNÉE 2025

### 16 JANVIER

L'EPAMSA lance la concertation publique sur le quartier Mantes Université. Les habitants et usagers du quartier sont invités à s'informer et s'exprimer, via des réunions publiques et des ateliers participatifs, sur le devenir de Mantes Université et le nouvel élan donné à ce projet urbain.



© EPAMSA

© Ville de Carrières-sous-Poissy

### 11-14 MARS

L'EPAMSA est présent au salon du MIPIIM, le marché international des professionnels de l'immobilier, sous le Pavillon Grand Paris qui réunit l'ensemble des opérateurs franciliens coordonné par Choose Paris Region.



© EPAMSA

### 25 SEPTEMBRE

L'EPAMSA et le Groupement de coopération sanitaire Blanchisserie inter-hospitalière (BIH) de Saint-Germain-en-Laye signent l'acte de vente pour la réalisation, sur un terrain de 13 000 m<sup>2</sup> au sein de l'Écopôle Seine Aval, d'un bâtiment qui accueillera le siège social et le nouveau circuit de production et de lavage de BIH, avec une gestion ambitieuse du cycle de l'eau.

© BIH



### OCTOBRE

Début des travaux de la future passerelle dédiée aux mobilités douces entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. Un projet réalisé par l'EPAMSA, maître d'ouvrage mandataire, pour le compte du SMSO et de la Communauté urbaine GPS60.

© Air2d3



### 18 MAI

L'EPAMSA et la ville de Carrières-sous-Poissy dévoilent le projet du Pavillon Simone Veil, future halle de marché polyvalente d'une surface totale d'environ 900 m<sup>2</sup> avec une halle couverte multifonction de 650 m<sup>2</sup> et un espace de 250 m<sup>2</sup> de locaux polyvalents.



### 5 AOÛT

L'EPAMSA et Saint-Agne Immobilier signent la promesse de vente du lot G4 au cœur de Mantes Université. Le programme développé avec l'agence d'architecture et d'urbanisme Sathy, face au parvis du futur pôle universitaire, comprend une résidence gérée d'une centaine de logements, une cinquantaine de logements proposés en accession à la propriété, un hôtel trois étoiles ainsi que 1000 m<sup>2</sup> de bureaux et un parking mutualisé de 70 places.



© Saint-Agne Immobilier - Sathy

### 19 NOVEMBRE

Étape spectaculaire pour le chantier de la passerelle du Vieux Pont entre Mantes-la-Jolie et Limay. La future couture est acheminée par barge depuis le port de Limay avant d'être posée sur les piles restaurées du Vieux Pont.

© CPSECO



### 25 NOVEMBRE

Inauguration de la résidence intergénérationnelle Les Nouvelles Sylphides dans le secteur dit du Parc du quartier Carrières Centralité à Carrières-sous-Poissy. Réalisé par Arcade-VYV Promotion, ce programme comprend 94 appartements, une micro-crèche ainsi qu'un cœur d'îlot paysager.



© Ville de Carrières-sous-Poissy

### 16 SEPTEMBRE

Inauguration du programme Le Ponant, composé de 85 logements et d'un ensemble de commerces sur rue, réalisé par Fair Promotion à Gargenville. Véritable porte d'entrée pour le quartier des Hauts de Rangipont, cet ensemble allie qualité architecturale et qualité environnementale.



© Fair Promotion

### 9-11 DÉCEMBRE

L'EPAMSA est au salon du SIMI à Paris sur le stand commun de l'Axe Seine. Parmi les temps forts, Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines et Président de l'EPAMSA, et Emmanuelle Cerdelli, Directrice générale adjointe à l'aménagement et au développement, présentent le développement des quartiers Mantes Innovaparc et Mantes Université pensés comme un écosystème urbain multiprogramme avec le futur pôle universitaire du Mantois à proximité immédiate du vivier d'emplois de Mantes Innovaparc.



© EPAMSA



# DANS LE MANTOIS, L'AVENIR SE DESSINE

Nouvel élan pris pour l'aménagement du quartier de gare de Mantes Université, nouveau visage donné à un fleuron du patrimoine industriel local, nouvelle passerelle sur la Seine... Le territoire du Mantois se projette dans le futur ! En 2025, ces opérations portées par l'EPAMSA ont franchi des étapes décisives.

MANTES-LA-VILLE / BUCHELAY / MANTES-LA-JOLIE

## Mantes Université à l'heure de la concertation



© Aire publique

À cheval sur Mantes-la-Ville, Buchelay et Mantes-la-Jolie, Mantes Université, est le futur quartier de gare EOLE. Le changement programmatique et l'extension du périmètre de la ZAC ont conduit l'EPAMSA à organiser, à partir de janvier 2025, en liaison avec les trois communes concernées, une concertation publique pour informer les habitants et recueillir leurs avis sur le devenir du quartier.

Pour tout savoir de la concertation, c'est par ici :



© Aire publique

## Un dispositif complet

La concertation a été menée dans une démarche de co-construction, l'objectif étant de recueillir les attentes et les propositions du public pour enrichir le projet et le faire évoluer. Un dispositif complet a été déployé, avec une réunion de lancement par commune, des ateliers sur des thèmes stratégiques, des stands sur des lieux clés du futur quartier, la mise à disposition de registres ainsi que des affichages et des expositions sur chaque territoire où se déploie l'opération.

Pour rendre la démarche la plus efficiente possible, l'EPAMSA a souhaité aller au-delà des actions initialement prévues. D'où la mise en place, à partir de l'automne 2025, d'ateliers supplémentaires sur des sujets suscitant beaucoup d'interrogations comme la mobilité, de rencontres avec les directeurs, personnels et étudiants des établissements universitaires du Mantois, de pistes sur l'urbanisme inclusif, notamment la place des femmes et des enfants dans l'espace public à travers une marche exploratoire. Une réunion de clôture s'est déroulée en janvier 2026 pour confirmer les priorités du projet.



*Notre agence a apporté son assistance technique à l'EPAMSA pour organiser la concertation sur le nouveau plan d'aménagement de Mantes Université. Cette concertation a bien fonctionné, notamment parce qu'elle a placé l'usager et le cadre de vie au cœur des réflexions, qu'elle s'est appuyée sur les relais locaux, s'est adaptée aux besoins et sujets des participants et que la temporalité a permis de faire évoluer le plan d'aménagement au fil des échanges. »*

Solenn Desvignes, consultante senior chez Aire Publique



© EPAMSA

© EPAMSA

## Des échanges constructifs

Mise en lumière par une communication de proximité, les médias locaux et les réseaux sociaux, la concertation a porté ses fruits. De nombreux habitants ont participé aux discussions. Celles-ci ont conforté la légitimité du projet en montrant que Mantes Université était globalement perçue comme une opportunité d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du Mantois. Elles ont aussi permis de cerner les attentes et contraintes des acteurs impliqués et de répondre aux questions. Les contributions exprimées ont permis de faire évoluer certaines composantes du projet. L'EPAMSA veillera à l'amélioration continue du plan d'aménagement. Lors de la réunion de clôture, les habitants ont témoigné de leur satisfaction, l'EPAMSA recueillant même des applaudissements !



Malgré une pluie torrentielle, la marche exploratoire organisée en novembre dans le quartier Mantes Université a rencontré un franc succès.



## Sur le terrain, des avancées concrètes

Tout en conduisant la démarche de concertation, l'EPAMSA s'est engagé sur un lourd chantier au cœur de Mantes Université.



© Evelyne Albertelli

La transformation de la Halle Sulzer, vestige industriel et cœur emblématique du futur quartier, s'est poursuivie. Après un an de travaux de déconstruction et de réhabilitation, le chantier de déplombage et de remise en peinture de la structure métallique du bâtiment a démarré en mars 2025.

Sous le premier tiers de la Halle Sulzer, le Département des Yvelines a lancé, fin 2025, la construction des locaux de l'**Institut universitaire de technologie de Mantes-en-Yvelines**. Avec l'Institut des sciences et techniques des Yvelines et le Centre de formation d'apprentis Mécatenir, il formera le troisième plus important campus du département.



© Vectuel



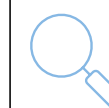
© Saint-Agne Immobilier - Sathy

**1 000 m<sup>2</sup>**  
de bureaux

**70**  
places de parking

Le 5 août 2025, l'EPAMSA a signé **la promesse de vente avec Saint-Agne Immobilier d'un terrain situé en face du parvis du futur campus**. Le promoteur et l'agence d'architecture Sathy vont y aménager une résidence gérée d'une centaine de logements, une cinquantaine de logements proposés en accession à la propriété, un hôtel trois étoiles, un programme de 1000 m<sup>2</sup> de bureaux et un parking mutualisé de 70 places qui accueillera les employés de la future école intercommunale.

Le nouveau plan d'aménagement de Mantes Université prévoit une **extension de la ZAC, intégrant les quartiers limitrophes**. Le périmètre définitif de l'extension ne sera acté que fin 2026. Un périmètre de sursis à statuer, sécurisant juridiquement l'opération, a pu être instauré.



### BON À SAVOIR

Une partie de Mantes Université jouxte Mantes Innovaparc, quartier d'activités de 58 hectares aménagé par l'EPAMSA à Buchelay. Avec ses partenaires locaux, l'Établissement compte faire de cette proximité un atout en matière d'aménagement. Des synergies peuvent en effet voir le jour entre le futur quartier de gare polyvalent et son voisin à vocation industrielle. Parmi les pistes à l'étude, le renforcement de liens entre les formations d'ingénieurs et techniciens offertes à Mantes Université et le vivier d'emplois de Mantes Innovaparc.



## La passerelle du Vieux Pont fait l'événement !



Grande passerelle, première liaison inaugurée en 2019.

### Une liaison très attendue

Mise en service en 2026, la passerelle est réservée aux piétons et aux cyclistes. Très attendue par les habitants, elle complète une première liaison qui relie depuis 2019 Mantes-la-Jolie et l'Île-aux-Dames, assurant ainsi la continuité du parcours. Sa construction est un nouveau témoignage de l'engagement des collectivités de la Seine Aval en faveur des mobilités douces.

**Le 19 novembre 2025**, la passerelle conçue pour relier Limay et l'Île-aux-Dames à Mantes-la-Jolie a été acheminée par barge fluviale depuis le port de Limay avant d'être installée à l'aide d'une grue sur les piles restaurées du Vieux Pont. Spectaculaire, la pose de cette liaison « couture » restera comme le temps fort d'un chantier remarquable.



La passerelle a été installée en présence notamment de représentants du Syndicat Mixte Seine Ouest et de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, les deux maîtres d'ouvrage du projet, d'Éric Zabouraëff, Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, et de l'EPAMSA, maître d'ouvrage mandataire.



© GPS&O



© Evelynne Albertelli

### Deux projets en un

Le chantier réunissait deux projets en un : la réalisation en atelier d'une passerelle au design contemporain signée par Dietmar Feichtinger Architectes et la réhabilitation d'un des plus vieux ponts de France. Les travaux, complexes à mener car très techniques, ont exigé un haut degré de précision et mobilisé une multiplicité de corps de métiers (dont un archéologue du ministère de la Culture, un architecte du patrimoine, des tailleurs de pierre et des plongeurs subaquatiques).



© GPS&O



# À GARGENVILLE, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE S'ACCÉLÈRE

Les Hauts de Rangipont n'offrent pas seulement de magnifiques points de vue sur les coteaux de la Seine. En misant sur l'exigence et l'innovation, l'EPAMSA fait de ce quartier de Gargenville, installé sur une ancienne friche industrielle, un modèle d'aménagement urbain durable. La preuve avec deux opérations marquantes de 2025.

## Le Ponant, un exemple d'immobilier durable



**2700 M²**

d'espaces végétalisés ont été aménagés autour de la résidence Le Ponant.



© EPAMSA

Inauguré le 16 septembre, le programme immobilier Le Ponant est une belle illustration de la manière dont l'EPAMSA aménage les Hauts de Rangipont. Il offre au quartier une porte d'entrée dynamique et accueillante en conjuguant qualité architecturale et respect de l'environnement. Réalisée par Fair Promotion avec l'agence Lanctuit Architectes, la résidence a été conçue pour s'intégrer harmonieusement au tissu urbain existant. Elle réunit cinq maisons individuelles et 80 appartements, dont 14 logements sociaux. Les bâtiments, construits avec des matériaux durables, sont nichés dans un vaste îlot de verdure, composé notamment d'une cinquantaine d'arbres.

© Evelyn Albertelli



© Espace Libre



### BON À SAVOIR

L'attractivité des logements proposés dans la résidence est renforcée par la présence au rez-de-chaussée de commerces et de services de proximité, dont une boulangerie et une supérette. L'EPAMSA les a sélectionnés avec la commune de Gargenville puis a fait aménager des places dépose-minute et un stationnement en zone bleue pour en faciliter l'accès.

## Un projet démonstrateur bas carbone au cœur du quartier

L'EPAMSA porte un programme de **75 logements** qu'il souhaite **exemplaire sur le plan écologique**. D'où la fixation d'objectifs ambitieux qui ont donné naissance à un véritable démonstrateur construction bois « hors site ». Le programme vise plusieurs labels, dont Bâtiment biosourcé, qui garantit l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables, et Biodiversity® Construction, qui valorise la biodiversité. Il doit être conçu pour atteindre le seuil 2028 de la réglementation énergétique 2020, ce qui se traduira par une très grande sobriété carbone. À ces ambitions, s'ajoutent une intégration paysagère forte et un mode constructif innovant en 3D et hors site, porté par l'entreprise Vestack.



© Adobe Stock





# LA BOUCLE DE CHANTELOUP, UN SECTEUR EN PLEINE ÉVOLUTION

Un quartier dédié aux éco-activités en plein essor, un cœur de ville accueillant et animé, une nouvelle passerelle pour franchir la Seine à pied ou à vélo : dans la Boucle de Chanteloup, l'EPAMSA a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de projets structurants et essentiels au développement durable du territoire.

CARRIÈRES-SOUS-POISSY / TRIEL-SUR-SEINE

## L'Écopôle attire de nouvelles entreprises



**220** premiers emplois devraient être créés à l'Écopôle grâce à l'arrivée de la BIH et de Talo Energy.

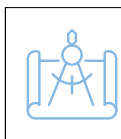
Au sein de la Boucle de Chanteloup, l'EPAMSA aménage l'Écopôle Seine Aval, pensé pour l'installation et le développement de nouvelles filières liées à l'éco-construction, aux éco-matériaux et à la transition énergétique. Situé au carrefour stratégique de l'axe Seine Paris-Normandie et du futur canal Seine-Nord Europe, le quartier attire des entreprises œuvrant en faveur de la mobilité, la construction durable et l'énergie décarbonée.

### Bienvenue à la BIH...

2025 a ainsi été marquée par la signature de l'acte de vente d'une surface foncière de 13 000 m<sup>2</sup> au Groupement de coopération sanitaire Blanchisserie inter-hospitalière (BIH) de Saint-Germain-en-Laye. La BIH a décidé d'y faire construire un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> où elle relocalisera son siège social et installera un circuit de production et de lavage à la fois moderne et écologique. Lancés en 2026, les travaux doivent s'achever au printemps 2027.



© BIH



### BON À SAVOIR

En 2025, l'EPAMSA a bien avancé sur le repositionnement des activités de l'entreprise Heidelberg Materials, qui exploite des carrières locales. Ce reformatage va progressivement libérer des emprises foncières dans le quartier, ce qui augmentera sa capacité d'accueil.



© Talo Energy

### ... et à Talo Energy

Talo Energy va elle aussi s'installer au sein de l'Écopôle. Pour continuer à se développer, cette jeune entreprise experte en rénovation énergétique souhaite implanter dans le quartier son siège social ainsi qu'un bâtiment de stockage. Elle a signé en 2025 avec l'EPAMSA une promesse de vente pour une surface foncière de 3 740 m<sup>2</sup>.

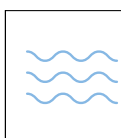
## Le quartier d'activités accueille des équipements structurants

L'EPAMSA renforce l'attractivité de l'Écopôle en y intégrant des équipements à forte valeur ajoutée pour les entreprises et le territoire. L'année 2025 a permis d'étudier l'installation :

- d'un **centre opérationnel de bus** exploité par Île-de-France Mobilités. Très performant, notamment sur le plan environnemental, il est en cours d'étude.
- d'une **chaufferie** qui alimentera en énergie décarbonée un réseau de chauffage déployé à Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Poissy. Le projet est porté par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. La chaufferie récupérera la chaleur fatale de l'usine de valorisation énergétique Azalys pour produire de la chaleur. Une **station GNL** distribuant du gaz naturel liquéfié pourrait être installée à proximité.



© Evelynne Albertelli



### BON À SAVOIR

Un quai fluvial à vocation publique pourrait aussi être aménagé au sein de l'Écopôle. Une étude commandée par l'EPAMSA, avec le soutien de VNF et de GPS&O, finalisée en 2025, démontre la faisabilité et l'intérêt d'une telle desserte. Elle permettrait aux entreprises régionales d'utiliser la voie d'eau pour convoier 250 000 tonnes de marchandises par an.



## La Nouvelle Centralité se dessine

2025 a été riche en avancées pour la ZAC Nouvelle Centralité, le quartier résidentiel aménagé par l'EPAMSA. Zoom sur trois d'entre elles.



Futur Pavillon Simone Veil

© ANMA

### Une offre de logements étoffée

Quatre résidences ont été livrées au cours de l'année 2025. Deux d'entre elles sont implantées dans le secteur dit du Parc : les Nouvelles Sylphides d'Arcade - VYV Promotion, qui accueille une résidence intergénérationnelle, une micro-crèche ainsi qu'un restaurant, et les Maisons du Parc d'Edelis, qui compte 122 logements. S'y ajoutent deux programmes dans le secteur dit de Pissefontaine, l'un de 59 logements porté par Ogic, l'autre composé de 87 logements et trois locaux commerciaux développé par Cogedim.

### Bientôt un deuxième groupe scolaire

En 2025, l'EPAMSA a mené des travaux pour préparer le terrain de la future école en lisière du parc Nelson Mandela. Les terres excavées lors de ces travaux de préparation ont été stockées à proximité afin d'être réutilisées pour la future extension du parc Nelson Mandela.



### BON À SAVOIR

Ces programmes illustrent tous l'ambition de l'EPAMSA pour la ZAC Nouvelle Centralité : offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et durable. Les Maisons du Parc est même la première résidence d'Edelis 100 % alimentée en énergies renouvelables !



© Evélyne Albertelli



© Atelier Aconcept



© Evélyne Albertelli

### Le Pavillon Simone Veil dévoilé

Le nouveau cœur de ville aura son point d'ancrage : le Pavillon Simone Veil. Il se composera de deux parties : une halle couverte de 650 m² où se tiendra notamment le marché communal et un espace polyvalent de 250 m². Le Pavillon Simone Veil a pour ambition d'être une référence exemplaire en matière de construction durable et économe. L'EPAMSA et l'agence ACAU Architectes ont dévoilé ce projet pour la première fois au public le 18 mai, lors du 4<sup>e</sup> anniversaire du marché, en présence du maire de Carrières-sous-Poissy.



© EPAMSA

L'EPAMSA a installé de grands panneaux d'exposition sur le site du futur Pavillon Simone Veil pour présenter le projet.

## Sur la Seine, une liaison douce voit le jour

C'est parti ! Après une nouvelle consultation d'entreprises destinée à optimiser les coûts du projet, la construction du franchissement qui permettra aux piétons et cyclistes de traverser la Seine entre Carrières-sous-Poissy et Poissy a démarré en 2025. Les opérations indispensables à la préparation du chantier, dont le défrichage du terrain et le lancement des études d'exécution, ont débuté en septembre sous la houlette de l'EPAMSA. L'établissement est mandaté par le Syndicat mixte Seine Ouest et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise pour superviser la construction de l'ouvrage. Long de 320 mètres, ce dernier sera le fruit d'une prouesse architecturale consistant à associer une passerelle métallique contemporaine aux vestiges d'un ancien pont. Il va compléter le maillage de liaisons douces du territoire.



*Concevoir un ouvrage dans un site historique est toujours un acte délicat. Il s'agit d'apporter une nouvelle contribution sans pour autant nier le contexte patrimonial.*

*Malgré la complexité du contexte et la multiplicité des intervenants, l'EPAMSA a toujours soutenu le projet et a réussi à le porter jusqu'à sa réalisation. Nous avons pu compter sur son soutien et sa collaboration active. Cette continuité dans l'accompagnement a été déterminante pour permettre au projet d'aboutir. »*

Laurent Ney, fondateur de l'agence et concepteur de la passerelle, et Matthieu Mallié, associé et directeur de projet



© Air2d3

Fin 2025, l'EPAMSA a fait réaliser des travaux afin de compenser l'impact de la construction de la passerelle sur la faune et la flore locales. Une frayère a par exemple été aménagée à 500 mètres en aval du futur ouvrage pour favoriser la reproduction des poissons.



# BILAN FINANCIER

## COMPTES DE RÉSULTATS

| En €                    | 2021          | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 14 162 240,17 | 21 862 500,40 | 22 408 406,62 | 15 547 772,68 | 18 512 829,96 |
| Charges d'exploitation  | 13 897 088,88 | 21 122 867,90 | 21 650 765,15 | 14 043 872,08 | 19 318 475,22 |

|                         | 2021       | 2022       | 2023       | 2024         | 2025        |
|-------------------------|------------|------------|------------|--------------|-------------|
| Résultat d'exploitation | 265 151,29 | 739 632,50 | 757 641,47 | 1 503 907,01 | -805 645,26 |
| Résultat financier      | -847,22    | -108,33    | -7 157,78  | -23 764,28   | -21 195,38  |
| Résultat                | 264 304,07 | 739 524,17 | 750 483,69 | 1 480 142,73 | -826 840,64 |

## BILAN

## PASSIF

| En €                        | 2021          | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Comptes de régularisation   | 6 032,88 €    | 453 382,90 €  | 120 822,44 €  | 29 806,04     | 11 193,44     |
| Concours bancaires courants | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          |
| Produits constatés d'avance | 388 775,00    | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          |
| Dettes MLT                  | 21 759 013,85 | 17 493 010,58 | 22 119 662,29 | 25 668 324,97 | 28 394 772,67 |
| Provisions                  | 8 589 347,84  | 14 961 262,14 | 5 562 126,69  | 8 101 257,73  | 3 122 405,78  |
| Capitaux propres            | 13 750 940,14 | 14 247 484,53 | 12 076 722,90 | 13 313 885,85 | 12 244 065,43 |

## ACTIF

| En €                                   | 2021          | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
|----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Comptes d'attente et de régularisation | 236 336,35    | 71 323,24     | 153 849,87    | 512 710,73    | 125 450,90    |
| Comptes financiers                     | 5 800 691,23  | 5 891 595,76  | 2 899 495,22  | 4 646 767,85  | 1 989 378,00  |
| Créances nettes                        | 4 570 163,25  | 6 982 851,32  | 6 415 243,72  | 9 270 736,62  | 4 662 778,34  |
| Stocks                                 | 19 203 835,66 | 19 625 689,78 | 18 743 635,39 | 21 224 378,68 | 25 782 093,86 |
| Actif immobilisé (net)                 | 14 683 083,22 | 14 583 680,05 | 11 667 110,12 | 11 458 680,71 | 11 212 736,22 |

## IMMOBILISATIONS ET STOCKS

| En €                    | 2021          | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Stocks                  | 19 203 835,66 | 19 625 689,78 | 18 743 635,39 | 21 224 378,68 | 25 782 093,86 |
| Actif immobilisé (brut) | 21 522 881,60 | 21 228 461,22 | 17 918 764,14 | 18 006 474,41 | 17 756 181,41 |

## MANDATS ET AMÉNAGEMENTS

| En €         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         | 2025         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Mandats      | 1 210 939,02 | 4 270 555,45 | 4 442 511,43 | 2 679 572,93 | 4 915 482,08 |
| Aménagements | 3 856 799,96 | 8 065 266,28 | 6 439 267,22 | 3 270 627,29 | 5 615 977,01 |

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

| En €                       | 2021          | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation    | 14 162 240,17 | 21 862 500,40 | 22 408 406,62 | 15 547 772,68 | 18 512 829,96 |
| par rapport à N-1          | -1,91 %       | 54,37 %       | 2,50 %        | -30,62 %      | 19,07 %       |
| Résultat net               | 264 304,07    | 739 524,17    | 750 483,69    | 1 480 142,73  | -826 840,64   |
| par rapport à N-1          | -6,63 %       | 179,80 %      | 1,48 %        | 97,23 %       | -155,86 %     |
| Dettes à LT                | 4 268 186,20  | 2 383 628,83  | 1 431 161,45  | 6 368 370,23  | 11 629 141,41 |
| Fonds propres              | 13 750 940,14 | 14 247 484,53 | 12 076 722,90 | 13 313 885,85 | 12 244 065,43 |
| Ratio dette LT/Fds propres | 0,31          | 0,17          | 0,12          | 0,48          | 0,95          |
| Actif circulant            | 29 488 580,01 | 32 472 856,09 | 28 058 303,44 | 35 141 812,26 | 32 258 844,83 |
| Passif circulant           | 7 931 526,62  | 5 791 000,45  | 12 310 777,58 | 11 877 985,49 | 10 314 444,16 |
| Ratio de solvabilité       | 3,72          | 5,61          | 2,28          | 2,96          | 3,13          |
| Capitaux propres           | 13 750 940,14 | 14 247 484,53 | 12 076 722,90 | 13 313 885,85 | 12 244 065,43 |



GOUVERNANCE

Décembre 2025

PRÉSIDENT

- **PIERRE BÉDIER**, Président du Conseil départemental des Yvelines.

VICE-PRÉSIDENTS

- **CHRISTOPHE SUCHEL**, Adjoint au sous-directeur de l'aménagement durable à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages ;
- **SAMI DAMERGY**, Conseiller régional, Conseiller communautaire GPS&O et Maire de Mantes-la-Ville.

ÉTAT

- **CHRISTOPHE SUCHEL**, Adjoint au sous-directeur de l'aménagement durable à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages ;
- **MARC TSCHIGGFREY**, Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet des Yvelines ;
- **ÉRIC ZABOURAEFF**, Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie ;
- **ISABELLE GERVAL**, Administratrice générale des finances publiques à la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines ;
- **MURIEL BENSARD**, Cheffe du service aménagement durable de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports ;
- **ANNE-FLORIE CORON**, Directrice départementale des Territoires des Yvelines.

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- **SAMI DAMERGY**, Conseiller régional, Conseiller communautaire GPS&O et Maire de Mantes-la-Ville ;
- **SANDRINE GRANDGAMBE**, Conseillère régionale ;
- **VINCENT POIRET**, Conseiller régional.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

- **PIERRE BÉDIER**, Président du Conseil départemental des Yvelines ;
- **SUZANNE JAUNET**, Conseillère départementale du Canton de Poissy ;
- **NATHALIE PEREIRA**, Conseillère départementale du Canton de Mantes-la-Jolie.

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

- **EDDIE AÏT**, Vice-président délégué aux mobilités, Maire de Carrières-sous-Poissy ;
- **MARYSE DI BERNARDO**, Conseillère communautaire déléguée à l'urbanisme, Maire de La Falaise ;
- **PIERRE-YVES DUMOULIN**, Vice-président délégué à l'aménagement, Maire de Rosny-sur-Seine ;
- **YANN PERRON**, Vice-président délégué à l'axe Seine, Maire de Gargenville ;
- **STÉPHANE TREMBLAY**, Conseiller communautaire, Maire de Buchelay.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

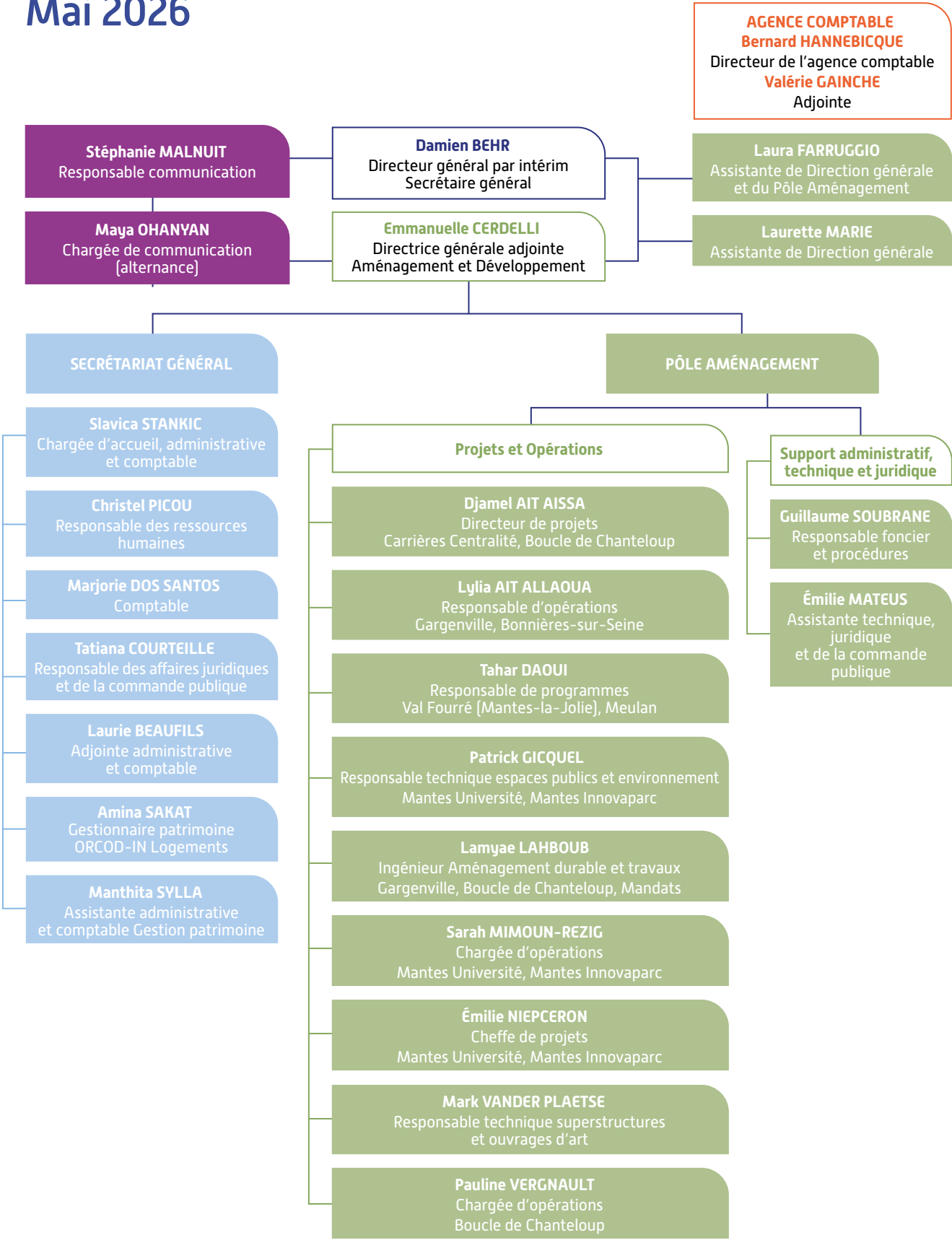
- **JEAN-MARC POMMIER**, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France, Maire de Bonnières-sur-Seine.

PARTICIPANTS DE DROITS

- **FRÉDÉRIC ROSE**, Préfet des Yvelines ;
- **CHRISTIAN DUFOUR**, Contrôleur général ;
- **BERNARD HANNEBICQUE**, Agent comptable de l'Établissement.

ORGANIGRAMME

Mai 2026







1 rue de Champagne • 78200 Mantes-la-Jolie • 01 39 29 21 21  
contact@epamsa.fr • epamsa.fr

